

ASSEMBLEE GENERALE DE UFC QUE CHOISIR DU DOUBS
Le 28 mars 2017 à 17h30 Salle Jules Haag 17 rue Jules Haag Besançon 25000

Compte rendu

La présidente Monique BISSON ouvre la séance à 17h30 et présente le rapport d'activités de l'année 2016

D) RAPPORT D'ACTIVITES 2016

30 bénévoles à Besançon, 10 à Montbéliard, 2 juristes salariés participent à la bonne marche de notre association. Les bénévoles ont des formations organisées par la fédération ou en interne par nos spécialistes (banque, assurance) Des jeunes étudiants de la faculté de droit mettent leurs compétences au service de notre association et exercent sur un terrain concret leurs connaissances juridiques acquises en faculté. Ces contacts sont enrichissants pour les deux parties.

► NOS PERMANENCES:

8 avenue de Montrapon 25000 Besançon Tél : 03 81 81 23 46 mail: quechoisir25@orange.fr	52 rue de la Beuse aux Loups 25200 Montbéliard Tél : 03 81 94 52 64 mail: quechoisir25200@hotmail.fr
---	---

les horaires :

Besançon	Lundi et vendredi	14-17h	banque
	mardi	14-18h	Tous litiges
	mercredi sur rendez vous	14h30-17h30	assurances
	Jeudi	14-17h	Tous litiges
Montbéliard	lundi	15-17h	
	mardi	14-16h	
	jeudi	9h30-11h30	

Nous recherchons des bénévoles pour une ouverture d'antenne à Pontarlier.

Site Web: www.quechoisir-franchecomte.org

► LES ADHESIONS

Pour l'année 2016, 952 adhésions ont été comptabilisées.

La baisse de 92 adhésions pèse lourd dans notre budget. En effet nos revenus sont surtout fournis par les cotisations de nos adhérents.

Nous avons constaté que de janvier à octobre 2016, 233 personnes qui avaient adhéré lors d'un 1^{er} litige, n'ont pas renouvelé leur adhésion et ce malgré un taux de satisfaction élevé.

Nous regrettons le trop grand nombre de non- réadhésions qui montrent que les rôles de l'UFC Que Choisir, en dehors du traitement des litiges, sont encore mal perçus.

L'adhésion n'est pas seulement une contre- partie d'un service rendu mais aussi le soutien indispensable à une association qui travaille à l'amélioration des rapports entre professionnels et consommateurs.

Nous remercions les adhérents dits « de conviction » qui nous soutiennent, certains depuis de nombreuses années ainsi que les généreux donateurs.

Par ailleurs, nous devons rappeler qu'en cas de traitement de litige, l'adhésion est rendue obligatoire par la loi n° 90-1259 du 3 décembre 1990 .

Cependant, nous espérons toujours accroître le nombre d'adhésions afin d'obtenir le nombre nécessaire pour équilibrer notre budget et faire face aux charges engendrées par deux salariés et le remboursement du prêt pour l'achat du local. Nous avons également l'entretien du local, du matériel informatique indispensable dans le cadre de notre activité.

► LES LITIGES

Pour la bonne résolution des litiges, nous demandons à nos adhérents de se présenter au local avec tous les documents concernant leur problème.

La liste ne varie guère d'une année sur l'autre : Panneaux photovoltaïques, les fournisseurs d'accès internet, problèmes téléphoniques, banque, assurance, location et en particulier restitution du dépôt de garantie, insalubrités des locaux, chauffage, pose des compteurs Linky (dangerosité avérée ou non).

Le traitement des litiges en ligne démarre bien.

► PERSONNEL SALARIE (EN CONTRAT AIDE)

Nous avons deux contrats aidés (Contrat Unique d'Insertion) d'une durée de un an pour deux juristes : l'un à Besançon et l'autre à Montbéliard.

Cette formule est la seule que notre budget puisse supporter.

Ces jeunes diplômés acquièrent à l'UFC Que Choisir une expérience intéressante.

Les aides diverses sont vitales pour nous. Une embauche en CDI est inenvisageable, compte tenu de nos possibilités financières.

Il est à préciser que, dans le CV d'un juriste débutant, la notification d'un travail dans notre association est un élément très positif pour la continuité de sa vie professionnelle.

► BUREAUX ET CONSEILS D'ADMINISTRATION

Les réunions du conseil d'administration se sont déroulées régulièrement tout au long de l'année et ont permis le bon fonctionnement de notre association. Trois membres représentent l'antenne de Montbéliard.

En 2016, 6 conseils d'administration se sont tenus.

Les questions traitées principalement étaient Gestal, le traitement des litiges en ligne, la copropriété, les stages de formation, l'amélioration des conditions de travail.

► FORMATION DES BENEVOLES

Dans le cadre de la région ont été organisé 2 stages à Besançon et 2 à Dijon.

► UNION REGIONALE DE L'UFC QUE CHOISIR

Depuis 2011, elle réunit les 4 départements de Franche Comté. La présidente est Irène VOYDEVILLE de l'AI de Haute Saône. Cette collaboration ne fonctionne pas.

Seule, la publication du journal persiste. Le journal est envoyé par mail. Sur demande, vous pouvez vous le procurer sur papier.

► LES ENQUETES

Toutes les associations sont contactées par la Fédération afin de participer à des enquêtes dont les résultats sont rassemblés dans le magazine « Que Choisir ».

On recherche des bénévoles, en particulier sur Pontarlier et le Haut Doubs.

EHPAD	Etude des produits phytosanitaires
Prix du 23.01 au 06.02.2016	Auto-écoles
Présence d'allergènes dans l'alimentation	Parapharmacies
	Garanties dans l'électroménager et durée de disponibilité des pièces détachées

Une conférence de presse a été organisée en juillet dans nos locaux. Il s'agissait d'informer sur les déserts médicaux et les dépassements d'honoraires dans le Doubs.

Un entretien avec Mme ROMAGNAN et avec M. ALAUZET a suivi.

► RELATIONS AVEC LES ADHERENTS

Cette relation a été déficiente par suite de la non publication en juin, septembre, et décembre de notre revue.

En décembre, l'envoi de quelques pages a permis de reprendre le contact.

Vous pouvez consulter notre site www.quechoisir-franchemonte.org

► PRESENCE DANS LES MEDIAS

Nous intervenons régulièrement sur les médias locaux :

- sur France Bleu, 3 ou 4 fois par mois dans l'émission « les experts » sur la banque, assurance, et autres litiges. Dans la rubrique conseils les juristes peuvent également intervenir.

- sur RCF-Besançon, émission hebdomadaire le mardi, nous informons les auditeurs sur divers sujets d'actualité ou de problèmes plus généraux.

Dans cette radio des stagiaires juristes s'exercent à la parole devant micro.

► INTERVENTIONS EXTERIEURES ET REPRESENTATIONS

- au Coderst (Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires) pour les installations classées

- à la CDAC (Commission Départementale de l'Aménagement Commercial).

4 réunions ont eu lieu portant sur l'aménagement de locaux commerciaux aux Fins, à Morteau, à Marchaux, à Besançon, et Bethoncourt

- CCSPL (Commission consultative des Services Publics Locaux

- SYBERT (gestion des déchets)

- l'ADIL (Association D'Information sur le Logement)

- l'ARS (Agence Régionale de la Santé) 4 représentations en 2016 à la commission des usagers du CHRU de Besançon.

- Permanence assurée au bureau des représentants des usagers du CHRU de Besançon
 - CRSA (conférence régionale de la santé et de l'autonomie) Une séance plénière et une réunion ont eu lieu.
 - Conseil Régional : accessibilité au public
 - DRAAF : compétitivité et adaptation des exploitations agricoles en Franche Comté
- Nous adhérons également à France bénévolat qui permet un lien entre bénévoles et association

L'ANTENNE DE MONTBELIARD Bilan de l'année 2016

Elle fonctionne depuis 2010 et compte 10 bénévoles et un juriste salarié.

La mairie de Montbéliard met gracieusement à notre disposition un local situé au 52 rue de la Beuse aux loups à Montbéliard.

Les adhésions : 90 (79 en 2015)

Recrutement de nouveaux bénévoles : En 2016, aucun recrutement

Les visites et litiges : Nous avons reçu 294 personnes au cours des 128 permanences. Nous avons suivi 208 litiges

Les litiges sont analysés par la juriste.

80% de nos dossiers ont été résolus, ce qui constitue une amélioration par rapport à 2015

Les objectifs :

Augmenter le nombre des adhésions. Améliorer le suivi des dossiers

Vote : Rapport d'activités accepté à l'unanimité.

II) RAPPORT FINANCIER

Le Bilan 2016 présente un excédent de 4 079€.

La perte de 91 adhésions et le recrutement d'une juriste à Montbéliard ont entraîné une baisse par rapport aux années précédentes.

Charges :

Les charges courantes sont maîtrisées

Les charges de copropriété sont de 230€

Baisse des frais postaux car le journal « le Consommateur franc comtois » n'est plus envoyé par la Poste (internet ou mise à disposition au local)

Rémunération du personnel (brute) : 23 507€

Charges financières : intérêts d'emprunt 1852 €

Dotation aux amortissements 5891€ (amortissement sur 25 ans)

Produits :

Emplois aidés 13 703 €

Subventions : DGCCRF (en baisse) 1 828€

La ville 1 700 €

Cotisations nettes des adhérents : 27 545€

Dons : 2712€

Vote : Rapport financier accepté à l'unanimité

IV) Candidatures au CA

La présidente remercie MC Rodriguez et D Seuret pour le travail accompli. Ils ont souhaité quitté le CA tout en continuant à participer aux activités de notre association.

4 renouvellements : Monique BISSON ; Marie Jo BRAIDO; Marie Jo MASSON ; Jean François MERCIER

Vote : élus à l'unanimité

1 nouveau candidat : Thierry BARTHOD **vote : élu à l'unanimité**

Le CA est constitué de 13 administrateurs

V) Nos problèmes et perspectives :

Augmenter le nombre d'adhérents

Recherche de bénévoles : pour participer à des enquêtes (5 par an), assurer quelques heures d'accueil téléphonique, collaborer à la résolution de litiges, participer à des instances environnementales.

Merci à ceux qui nous soutiennent depuis de nombreuses années, aux nouveaux adhérents. Nous souhaitons qu'ils trouvent dans l'UFC Que Choisir, première association de consommateurs en France, un moteur pour leur apporter non seulement une aide ponctuelle mais surtout un organisme qui impulse auprès des pouvoirs publics et des instances européennes des avancées dans le droit de la consommation.

VI) Conférence

Hervé SEGUILLON, formateur « assurances » à la Fédération et bénévole à l'AL du Doubs pour les litiges avec les assurances nous a parlé de ***l'assurance dépendance***

C'est un produit proposé par de nombreuses mutuelles, assurances, banques.

D'après la cour des comptes, on recense en 2015 ,16 millions de personnes de plus de 60 ans et en 2030 35% de la population aura plus de 60 ans.

Les personnes dépendantes sont de plus en plus nombreuses (1 230 000 en 2016)

La durée de la dépendance dure environ 4 ans en moyenne. L'âge moyen d'entrée en dépendance est à 81 ans pour les hommes et 83 ans pour les femmes.

L'état pourra-t-il continuer à participer au financement et dans quelle mesure ?

L'assurance dépendance consiste à se constituer une rente suivant le degré de dépendance totale ou partielle.

Les questions à se poser :

Comment définir l'état de dépendance ?

En cas de décès avant perte d'autonomie, le capital est perdu.

Vérifier que le contrat assure des cotisations stables.

En conclusion, c'est un produit à risque et il vaut mieux souscrire une assurance vie

VII) Remerciements de la Présidente aux présents

Pot convivial pour terminer l'AG

La Présidente,

La Secrétaire

Monique BISSON

Eliane LAURENT